

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 19 juin 2024

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Procuration : Madame Isabelle BUREL, procuration à Madame Odile DIVANAC'H, Monsieur Robert GONIDOU, procuration à Monsieur Jean-Pierre Le Coz, Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, Monsieur Alex KERIVEL, procuration à Henri MOAN
Madame Sandra STEPHAN, absente
Nombre de votants : 18
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Madame Guillou demande la parole afin de lire le message électronique de Sandra Stephan, dont elle a reçu une copie. Madame Stephan y exprime les raisons de son absence à la réunion de ce jour. Monsieur le Maire indique qu'une réponse personnelle lui sera adressée et rappelle que le conseil municipal est le lieu où les sujets sont présentés et discutés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du précédent conseil municipal.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur D. Evenat demande qu'un sujet soit rajouté à l'ordre du jour concernant les commerces ; Monsieur le Maire répond qu'un point sur les travaux de voirie, objet de la colère de certains commerçants, sera ajouté et propose également d'ajouter les 2 points annoncés par mail à l'ensemble des membres du conseil le 18 juin :

- Signature de la convention avec l'association « à l'image du Cap Sizun »
- Renouvellement de la convention avec le café-librairie « la pluie d'été »

Il annonce également que des informations sur le déploiement de la fibre, les travaux et les futures élections seront données en fin de conseil.

- Cet ajout est validé à l'unanimité

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Monsieur le Maire présente le calcul qui a permis de déterminer le coût moyen d'un élève de l'école publique, soit 1 791,72 € pour un élève en classe maternelle et 388,94 € pour un élève en classe primaire.

Il propose donc de valider l'octroi des montants suivants :

- Pour l'école Notre Dame de Roscudon : 34 654,60 € (15 élèves en maternelle et 20 en primaire)
 - Pour l'école Diwan : 19 861,90 € (10 élèves en maternelle et 5 en primaire)
-
- Le Conseil approuve la participation pour l'école Notre Dame de Roscudon à l'unanimité
 - Le Conseil approuve la participation pour l'école Diwan avec 15 voix pour et 3 abstentions

SUBVENTIONS

Monsieur Yves Kérisit présente le tableau des différentes subventions demandées à la commune. Il souligne que la municipalité met à disposition des locaux, des infrastructures, du matériel qui sont régulièrement entretenus. L'association du village médiéval ne demande pas de subvention cette année, la commune mettant à sa disposition une personne en service civique (coût pour la commune inférieur à 150€/mois).

Les travaux du nouveau local mis à disposition pour le club photo représentent environ 25 000 € pour la commune. L'association « à l'image du Cap-Sizun » s'est chargée de l'aménagement intérieur. Monsieur le Maire souligne le travail remarquable des membres du club photo.

Suite à différentes questions des membres du conseil, Monsieur Kérisit rappelle que les montants des subventions correspondent soit aux demandes des associations soit à leur nombre d'adhérents résidents sur la commune (adultes et enfants).

Pour informations : le club de foot comprend 26 joueurs, le tennis club compte 8 adhérents pontécruiciens dont 4 enfants, le club de handball 22 jeunes.

Monsieur Henri Moan souligne que cela fait plusieurs années que le club de pétanque ne demande aucune subvention et il souhaiterait que celle déposée en 2024 soit honorée dans son intégralité. Il précise que les membres du club s'occupent régulièrement de l'entretien du terrain.

Monsieur Henri Moan, Madame Carine Guillo, Madame Catherine Georgelin et Monsieur Jean-Pierre Le Coz membres des bureaux de différentes associations sollicitant une subvention, quittent la salle du conseil au moment du vote.

- L'ensemble du tableau de demande de subventions est validé à l'unanimité des présents

REGULARISATION DE LA DELIBERATION N°51/2018 POUR LA CESSION DE PORTIONS DE CHEMIN A LANEON

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 3 juillet 2018 pour la cession d'une portion de chemin à Lanéon cadastrée ZC n°28. Cette cession avait été accordée à titre gracieux, ce qui n'est pas possible. Afin de régulariser les choses, une nouvelle délibération doit être prise. Monsieur le Maire propose donc la cession pour 1 € de chacune des deux portions du chemin cadastré ZC n°28, l'une d'une surface de 69 m² au profit de Monsieur JADELLOT Patrick, l'autre au profit de Monsieur et Madame ROBERT Jean-Yves pour 153 m².

- Proposition adoptée à l'unanimité

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ETAT CIVIL - FORMALITES

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande de la préfecture du Finistère un poste habilité pour délivrer des pièces d'identités a été ouvert. Jusqu'à présent ce poste était occupé par un agent contractuel. Il est proposé de pérenniser ce poste d'où la création de poste.

- Vote : unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Monsieur le Maire précise qu'un membre des services techniques a été recruté durant l'été 2022. Cet employé ayant fait ses preuves et le service nécessitant une présence à temps complet, il est proposé de pérenniser cet emploi par la création d'un poste.

- Vote : unanimité.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire précise que ces créations de poste entraînent une modification du tableau des effectifs qu'il convient de valider.

- Vote : unanimité.

MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION POUR LA PREVOYANCE

Monsieur le Maire propose de demander au centre de gestion de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance.

- Vote : unanimité.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « A L'IMAGE DU CAP SIZUN »

Monsieur le Maire rappelle qu'un local communal (garage de l'ancienne école publique rue Marcel Pella) a été rénové par la commune et aménagé intérieurement par le club photo « à l'image du Cap Sizun ». Il est proposé de signer une convention d'occupation de ce lieu avec l'association. Cette dernière proposera des activités autour de la photographie pour les élèves des différentes écoles de la commune et propose également de renouveler le parcours photographique dans la commune.

- Vote : unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CAFE-LIBRAIRIE « LA PLUIE D'ETE »

Monsieur le Maire indique que la convention signée avec la librairie-café « La Pluie d'été » doit être renouvelée. Il précise que cette nouvelle convention prévoit un passage du loyer à 500 €, de plus, tous les fluides sont d'ores et déjà à la charge de la librairie.

Madame Guillou demande si le loyer correspond au prix du marché sur la commune. Monsieur le Maire répond que le loyer est en cohérence avec le souhait de la municipalité d'aider les commerces à s'installer tout en restant lié au marché.

Monsieur Evenat déplore que ce bâtiment soit utilisé à des fins commerciales, d'autres lieux auraient pu être proposés pour cette activité. C'est un bâtiment patrimonial qui est maintenant « privatisé ».

- Vote : le conseil approuve, 1 voix contre, 3 abstentions.

CREATION D'UN REFUGE LPO SUR UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a été sollicitée pour créer un refuge LPO le long du Goyen. Ce lieu est reconnu au niveau national pour la présence d'une faune aviaire remarquable.

La création de cette zone permettrait de créer un espace de médiation, de surveillance et de protection. Un diagnostic puis un suivi serait effectué sur les parcelles qui seront choisies. Après avoir reçu la déléguée LPO locale, Monsieur le Maire explique qu'il a souhaité connaître l'avis des différentes sociétés de protection présentes sur la commune. D'autres lieux que la lagune de Lespoul (propriété du SIVOM) sont alors évoqués englobant le village médiéval, la zone où s'implantera l'acrobranche...

Madame Guillou propose d'élargir à l'autre rive, côté Plouhinec. Monsieur le Maire lui répond que cette commune a également été contactée par la LPO.

Madame Guillou demande si les ornithologues sont favorables au projet d'accrobranche. Monsieur le Maire lui répond positivement, dans la mesure où cela permet également l'observation. La conseillère s'informe de l'avancée de ce projet. Monsieur le Maire précise que maintenant toutes les autorisations urbanistiques sont données (structures amovibles). Seule la DREAL demande une enquête naturaliste. Celle faite pour la voie verte a donc été transmise. Erwan Strico de la communauté de communes suit également ce dossier. L'Office National des Forêts validera le projet au regard des arbres concernés. Monsieur le Maire précise que le diagnostic LPO ne pourra se faire qu'au printemps.

Monsieur Moan demande si la zone concernée par la création du refuge LPO restera accessible pour la promenade. Monsieur le Maire lui répond que peut-être certaines zones spécifiques seront rendues inaccessibles (telle l'anse de Lanéon).

Madame Guillou souhaite savoir ce qu'il en est du projet de création d'un parking. Monsieur le Maire indique que les poteaux téléphoniques et électriques seront enfouis au niveau du quai fin 2024, début 2025. L'urgence est d'enlever ces poteaux. Madame Guillou suppose que la création du parking est remise en question. Monsieur le Maire lui répond qu'il y aura bien un parking, en herbe.

➤ Vote : unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Conformément à la modification du règlement intérieur du conseil municipal aucune question diverse n'a été présentée au Maire dans le délai imparti.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'évolution du déploiement de la fibre sur la commune. Les entreprises Axione, Orange et Mégalis sont en charge de la pose. La commune n'a pas la main sur cette opération. Une nouvelle armoire fibre sera installée pour la 3^{ème} tranche.
- Monsieur le Maire rappelle qu'en cette fin d'année scolaire 2 départs sont prévus au sein de l'équipe enseignante de l'école publique : Cathy Kerloc'h qui prend sa retraite et Patrick Ropitiaux qui change de poste (école de Confort). Il précise qu'il n'y aura pas de perte de poste à la prochaine rentrée scolaire.
- Monsieur le Maire rappelle la tenue des élections législatives les 30 juin et 7 juillet prochains et souligne l'obligation pour les élus de la commune d'être mobilisés pour ces moments importants de la vie démocratique du pays.
- Monsieur le Maire propose de faire un point sur les travaux engagés sur la commune. Il indique qu'il est très étonné par la parution dans la presse d'un article dont quelques commerçants de la commune sont à l'origine, alors qu'une réunion sur le sujet était programmée avec les commerçants dans la semaine. Il précise que lui-même ainsi que Monsieur Kérisit, adjoint, assistent aux différentes réunions de chantier. Il souligne que des aléas interviennent sur les travaux indépendamment des responsabilités de la commune. Par exemple ENEDIS n'ayant pas effectué le branchement de la pompe de relevage, il a été impossible de la tester et donc impossible de reboucher la chaussée comme prévu initialement. ENEDIS doit intervenir le 1^{er} juillet. La rue de la Fontaine sera réouverte malgré l'état de la chaussée. Les travaux sont également perturbés par la météo : impossible d'entrer dans un champ dont le terrain est complètement détrempé.

Monsieur Evenat souligne que toutes les routes étaient fermées en même temps et cela, sans prévenir la population ni les commerçants. Monsieur le Maire lui indique que la commune n'a aucun pouvoir sur les travaux commandé par le SIVOM.

Monsieur Moan demande que les panneaux autour de la place de la République soient bien masqués pendant les travaux pour ne pas induire en erreur les usagers (certains caches ont disparu).

Monsieur Evenat ajoute d'un ton véhément que le bureau de poste et l'agence bancaire crédit mutuel de Bretagne ont fermé incriminant le maire et son équipe en sont la cause.
Monsieur le Maire lui répond que depuis l'ouverture de l'agence postale en mairie, il y a plus d'usagers que lorsque le bureau de poste était ouvert.
Des personnes au sein du public prennent la parole (et ce de façon vindicative), ce qui est contraire aux règles de fonctionnement d'un conseil municipal. Le Maire choisit donc de lever la séance.

Monsieur le Maire lève la séance.
Fin de la réunion du conseil à 22h20.
Fait et affiché à Pont-Croix le 2 août 2024

Le Maire
Benoît Lauriou



